

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2017

CONFLITS D'INTÉRÊT - (N° 4393)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Auroi, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« parlementaires européens »,

les mots :

« députés au Parlement européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.